

Département de la Haute-Garonne

o-o

Mairie de Sainte-Livrade

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2017



L'an deux mille dix-sept, le 30 août, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme COUTTENIER Sylviane, Maire.

Présents :

Mmes COUTTENIER Sylviane, JOURNET Isabelle, SAPENA Françoise, MM. CORNIC Olivier, COSTES Christophe, FOURCASSIER Cédric, LOPEZ Bernard, PILOTIN Michel.

Absents Excusés: M. Fabien FERRADOU, Mme Nathalie SAINTE-MARIE

Procurations: Néant

Madame Isabelle JOURNET a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal a été convoqué le 24 août 2017

N° 2017-29 : Adoption du procès-verbal de la séance du 06 juillet 2017

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2017

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **-Prend acte et approuve le procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2017.**

approuvé à l'unanimité

N° 2017-30: Suppression d'un poste d'adjoint au Maire

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la démission d'un adjoint doit être adressée au préfet du département conformément à l'article L 2122-15 du code général des collectivités territoriales et devient définitive après acceptation par celui-ci et notification à l'intéressé.

Madame le Maire informe l'assemblée que M. Jérôme AUROUX, 2ème adjoint dans l'ordre du tableau depuis le 29/03/2014 a présenté sa démission de son poste d'adjoint et de son mandat de conseiller municipal à Monsieur le Préfet de Haute-Garonne en date du 06/07/2017. Elle a été acceptée par le préfet en date du 16/08/2017.

Cette décision a pour effet de rendre vacant le poste de deuxième adjoint au Maire.

Considérant qu'en vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoint sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Madame le maire propose de :

- supprimer le poste d'adjoint laissé vacant
- réduire à un le nombre d'adjoint
- modifier le tableau du conseil municipal en conséquence

Où l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré Le Conseil Municipal:

- DECIDE de supprimer le poste d'adjoint au maire laissé vacant à la suite de la démission de M. Jérôme AUROUX comme 2ème adjoint
- FIXE à un le nombre d'adjoint au maire
- DECIDE de mettre à jour le tableau du conseil municipal comme suit :

COUTTENIER Sylviane	Maire
COSTES Christophe	1er Adjoint
FOURCASSIER Cédric	Conseiller Municipal
FERRADOU Fabien	Conseiller Municipal
PILOTIN Michel	Conseiller Municipal
JOURNET Isabelle	Conseillère Municipale
CORNIC Olivier	Conseiller Municipal
SAINTE-MARIE Nathalie	Conseillère Municipale
LOPEZ Bernard	Conseiller Municipal
SAPENA Françoise	Conseillère Municipale

approuvé à l'unanimité

N° 2017-31: Démission d'un délégué titulaire du SIVOM de la Vallée de la Save. Election d'un délégué pour pourvoir à son remplacement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2014-19 portant élection de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au SIVOM de la Vallée de la Save. Elle rappelle ainsi au Conseil Municipal que conformément aux statuts du SIVOM , le Conseil Syndical est composé de membres élus par le Conseil Municipal de chaque commune associée.

Elle précise que pour des raisons personnelles, Monsieur Jérôme AUROUX, délégué titulaire a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Est candidat à son remplacement :

- **Mme Isabelle JOURNET**, actuellement déléguée suppléante

Est candidat en qualité de délégué suppléant **Monsieur Bernard LOPEZ** en remplacement de Mme Isabelle JOURNET,

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- désigne Madame Isabelle JOURNET, élue à la majorité absolue, en qualité de délégué titulaire auprès du Sivom de la Vallée de la Save.
- désigne Monsieur Bernard LOPEZ, élu à la majorité absolue, en qualité de délégué suppléant en remplacement de Mme Isabelle JOURNET
- précise que ce résultat sera transmis au Président du SIVOM

approuvé à l'unanimité



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

